

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle à Chantonnay, pour une sixième séance.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

ALBERT Michelle	P	GODARD-VOISIN Delphine	E	MOREAU Laetitia	P
BELZ Annick	P	GOURMAUD Catherine	P	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	GOURAUD Christophe	E	SOULARD Yannick	P
BOISSINOT Christian	E	GRIMAUD Jean-Marcel	P	TONARELLI Valérie	P
CHAIGNEAU Denis	P	MARTINEAU Valérie	P	VERGNAUD Alain	P
CHANCELIER Laurent	E	MOINET Isabelle	P		
DELAYE Jean-Jacques	E	MOISSON Jean	E		

Absents et excusés avec pouvoir : M CHANCELIER Laurent a donné pouvoir à M GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Nombre d'administrateurs présents : 13

Nombre d'administrateurs votants : 14

Madame TONARELLI Valérie est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 septembre 2025

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025
2. Décisions prises par le Président suite aux délégations données par le Conseil d'Administration

CIAS « Pays de Chantonnay » :

3. CIAS « Pays de Chantonnay » : Mois Bleu 2025 – Tarifs des animations

EHPAD Multisite « Pays de Chantonnay » :

4. EHPAD Multisite « Pays de Chantonnay » : Modifications de postes

Résidences autonomie « Le Tail Fleuri » :

5. Résidence autonomie « Le Tail Fleuri » : Budget 67052 – Approbation d'une décision modificative n°2 au BP 2025

Résidences autonomie « Les Grands-parents » :

6. Résidence autonomie « Les Grands-parents » : Budget 67053 – Approbation d'une décision modificative n°1 au BP 2025

Restauration Collective :

Service d'aide et d'accompagnement à domicile « Pays de Chantonay » :

Questions diverses

7. Vie de la collectivité – EHPAD « L'Assemblée »
8. Vie de la collectivité – Résidence autonomie « Le Tail Fleuri »
9. Service « Restauration collective » : retour sur l'enquête de satisfaction
10. CIAS « Pays de Chantonay » : création d'un Centre de Ressources Territorial

Madame Moinet informe de la démission de Madame BREMOND Arlette.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 02 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

N° 2025-73 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil d'Administration :

DP 2025-69 RÉALISATION D'UN AUDIT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU CIAS DU PAYS DE CHANTONNAY ET RÉDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES	SYNAPPSE	10 980 € TTC
DP 2025-70 ACQUISITION D'UNE ARMOIRE SURGELÉE INOX - SITE "LE TAIL FLEURI"	MOBILIER FROID	3 994,20 € TTC
DP 2025-71 REPLACEMENT DE LA CLIMATISATION EN CUISINE - SITE "LE TAIL FLEURI"	YP CONCEPT	3 362,29 € TTC
DP 2025-72 REPLACEMENT D'UN DÉTECTEUR VESDA - SITE "LES GRANDS-PARENTS"	CHUBB	9 855,57 € TTC

Le Conseil d'Administration en prend acte.

CIAS « PAYS DE CHANTONNAY »

N°2025-74 CIAS « PAYS DE CHANTONNAY » : MOIS BLEU 2025 - TARIFS DES ANIMATIONS

Dans le cadre du Mois Bleu en octobre, un planning d'événements est proposé aux structures d'hébergement pour personnes âgées ainsi qu'aux seniors du domicile.



PROGRAMME

d'octobre

LUN.
06

MAR.
07

SAM.
11

MAR.
14

MAR.
28



Ciné seniors - « Intouchables »
CINÉ LUMIÈRE À CHANTONNAY • 14H30

Projection du film « Intouchables », un classique français d'Éric Toledano et Olivier Nakache.
4€/personne. Inscription obligatoire au 02 51 94 40 23.

Loto
EHPAD L'ASSEMBLÉE À CHANTONNAY • 14H30

Ouverture des portes dès 14h : Cartons à 3,50 € l'unité, 9 € les 3 ou 17 € les 6.
Réservation au 02 51 94 32 04 ou animation.assemblee@ciaspaysdechantonnay.fr.

Après-midi de convivialité
SALLE ANTONIA À CHANTONNAY • À PARTIR DE 14H

Un moment chaleureux, l'occasion d'échanger, de rire et de créer du lien dans la simplicité.
Réservation au 02 51 94 32 04 ou animation.assemblee@ciaspaysdechantonnay.fr.

Après-midi spectacle « Jacques et Daniel »
SALLE ANTONIA À CHANTONNAY • 15H

Un rendez-vous entre sketches, chansons et petites histoires.
4 €/personne. Inscription obligatoire au 02 51 94 40 23.

www.paysdechantonnay.fr



La
Semaine
Bleue
À tout âge, ensemble !



Pays de
Chantonay
Centre intercommunal
d'Action Sociale

Pour mener à bien ce programme, une participation financière du public sera demandée pour certaines actions. Ces recettes sont encaissées par la régie. Il convient donc de délibérer sur ces participations.



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n°2023-1 du 19 janvier 2023 créant une régie de recettes pour les animations organisées par le CIAS du Pays de Chantonay ;

Considérant la planification d'animations exceptionnelles dans le cadre du Mois Bleu de l'année 2025 organisé sur le Pays de Chantonay par le CIAS du Pays de Chantonay durant le mois d'octobre ;

Conseil d'Administration du 11/09/2025
CIAS du Pays de CHANTONNAY

Le Conseil d'Administration valide les tarifs suivants pour le Mois Bleu 2025 :

Action	Tarif
Après-midi de retrouvailles	Gratuit
Séance de cinéma	4€ par participant (à payer directement au cinéma)
Spectacle chansons, sketches, histoires courtes	5€ par participant

EHPAD MULTISITE « PAYS DE CHANTONNAY »

N°2025-75 EHPAD MULTISITE « PAYS DE CHANTONNAY » : MODIFICATIONS DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et promotions internes. Seules les suppressions de poste doivent être présentées en CST.



Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1 ;

Vu la délibération n°2024-54 du 02 avril 2024 créant un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet à compter du 01/07/2025 ;

Vu la délibération n°2025-61 du 03 juin 2025 créant le poste d'infirmier en soins généraux à 28/semaine à compter du 01/07/2025 ;

Vu la délibération n°2023-93 du 12 décembre 2023 créant un poste d'aide-soignante de classe normale à 31h30/semaine ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les mouvements du personnel :

- La démission d'une aide-soignante de classe supérieure et la démission d'une aide-soignante au 30/06/2025 pour le site EHPAD « Les Humeaux » ;

- Le recrutement d'une nouvelle IDECO pour le site EHPAD « Les Erables » suite à la demande de disponibilité pour convenances personnelles de l'IDECO actuelle
- La mutation d'une aide-soignante sur le site EHPAD « Les Erables »

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'instituer
 - o Pour le site EHPAD « Les Humeaux » :
 - Suppression d'un poste d'aide-soignante de classe supérieur à temps plein au 01/09/2025 ;
 - Suppression d'un poste d'aide-soignante de classe normale à temps plein au 01/09/2025 ;
 - Suppression d'un poste d'aide-soignante à 0.5 ETP au 01/09/2025 ;
 - Création d'un poste d'aide-soignante à 0.8 ETP au 01/09/2025 ;
 - o Pour le site EHPAD « Les Érables » :
 - Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux à 0.8 ETP au 12/09/2025 ;
 - Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet à compter du 12/09/2025 ;
 - Création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à 0.8 ETP à compter du 29/09/2025 ;
 - Suppression d'un poste aide-soignante de classe normale à 0.9 ETP à compter du 24/09/2025 ;
 - Création d'un poste d'aide-soignant de classe supérieure à 0.9 ETP à compter du 24/09/2025 ;
- De modifier le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

RESIDENCE AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI »

N°2025-76 RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI » : BUDGET ANNEXE 67052 – APPROBATION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2025

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires du budget primitif, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif, initialement voté.

Le budget primitif de la Résidence autonomie « Le Tail Fleuri » a été voté le 04 mars dernier. Il convient de procéder à des ajustements comptables.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 prévoyant que « des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération n°2025-16 du 04 mars 2025 validant la reprise du résultat 2024 et votant le budget 2025 de la section d'investissement ;

Vu la délibération n°2025-28 du 04 mars 2025 portant adoption du Budget exécutoire 2025 de la section de fonctionnement ;

Vu l'exécution budgétaire à ce jour,

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité les modifications suivantes au BP 2025 :

Intitulé des comptes	Variation des crédits DÉPENSES		Variation des crédits RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
FONCTIONNEMENT				
Autres subventions			7488	+ 9 100,00 €
Remboursement sur rémunération			6419	+ 7 600,00 €
Prestation délivrée aux usagers			7085	+ 5 000,00 €
Rémunération principale	64111	+ 21 700,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 21 700,00 €		+ 21 700,00 €

RESIDENCE AUTONOMIE « LES GRANDS-PARENTS »

N°2025-77 RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GRANDS-PARENTS » : BUDGET ANNEXE 67053 - APPROBATION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2025

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires du budget primitif, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif, initialement voté.

Le budget primitif de la Résidence autonomie « Les Grands-parents » a été voté le 04 mars dernier. Il convient de procéder à des ajustements comptables.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 prévoyant que « des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération n°2025-19 du 04 mars 2025 validant la reprise du résultat 2024 et votant le budget 2025 de la section d'investissement ;

Vu la délibération n°2025-21 du 04 mars 2025 portant adoption du Budget exécutoire 2025 de la section de fonctionnement ;

Vu l'exécution budgétaire à ce jour,

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité les modifications suivantes au BP 2025 :

Intitulé des comptes	Variation des crédits DÉPENSES		Variation des crédits RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
 FONCTIONNEMENT				
Déficit de fonctionnement reporté	002	55 000,61 €		
Autres prestations extérieures	6288	8 349,36 €		
Rémunération principale	64111	30 000,00 €		
CTI (titulaire)	641182	5 613,85 €		
CTI (non titulaire)	641382	5 613,85 €		
Autres matériel et outillages	61558	3 500,00 €		
Autres	61568	3 500,00 €		
Remboursement sur charges du personnel			6459	37 000,00 €
Remboursement de frais par les budgets annexes			7087	55 000,61 €
Forfait autonomie			7483	8 349,36 €
Autre subvention			7488	11 227,70 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		111 577,67 €		111 577,67 €

RESTAURATION COLLECTIVE

QUESTIONS DIVERSES

7) VIE DE LA COLLECTIVITÉ - EHPAD « L'ASSEMBLÉE »

7.1/ Résidents

Depuis le 4 mars,

- M GAUTRON a fêté ses 100 ans le 6 août
- 17 résidents sont décédés dont 5 à l'hôpital
- 1 résidente a été réorientée en UPAD
- 6 résidents ont été accueillis en hébergement temporaire
- 18 résidents ont été accueillis en hébergement temporaire dans l'attente d'un hébergement permanent

7.2/ Personnel

Depuis le 04 mars, turn-over important :

- 1 départ pour suivre le CAP petite enfance
- 1 départ pour s'installer en tant que nourrice
- 1 départ pour prendre un poste d'IDE coordinatrice de SSIAD
- 2 non-renouvellements de contrats (agent jour + AS nuit)
- 1 départ pour désaccord entre collègues
- 2 départs pour réfléchir à l'avenir
- Une ancienne aide-soignante est revenue début septembre
- 5 nouveaux agents sont recrutés pour arriver entre mi-septembre et début novembre.
- Une reprise à mi-temps thérapeutique en novembre
- Arrivée du Dr PIDOUX en tant que médecin coordonnateur

Les congés maladie,

- Un arrêt de plusieurs mois non prévu (agent faisant fonction)
- Une prolongation d'au moins 6 mois (AS),
- Un arrêt de deux mois (opération d'une main)

Saison très positive

- 11 agents recrutés qui ont donné satisfaction et qui continuent de venir travailler les weekends

Accompagnement du personnel

- Validation par Charlotte ancienne aide-soignante de sa formation d'animatrice
- Reclassement après inaptitude d'un agent de cuisine en hôtellerie
- Reclassement d'un aide-soignant en cuisine

Un début septembre tourmenté par la mise en place de la nouvelle organisation

- Modification des horaires – gain de 4,5h par jour de travail en semaine
- Remise à jour des coupures réglementaires
- Redéfinition des missions de chacun et chacune
- Maintien de l'accompagnement des résidents
- Mise en place des bains thérapeutiques
- Ménage des chambres avant 14h30, création d'un poste hôtelier

⇒ Génération de stress et d'inquiétude pour le personnel, peur de ne pas y arriver alors que nous n'avons pas diminué le temps de travail mais le temps de présence

7.3 / Animations/Projet

Fête de l'Assemblée le 05/07 : organisée pour la première année un samedi. 108 invités contre 78 l'année dernière.

Sortie à la mer

Motomed

Fresque en faïence

7.4/ Bâtiment/travaux/réparation

Pas d'investissements actuellement sur 2025 pour l'Assemblée

- 0 euros pour 84 210 euros budgétés

Pour le multisite

- 8535 euros pour 200 000 euros budgétés

Projets

- Réflexion pour sécuriser la porte du personnel et la porte des ambulances
- Réflexion pour un chemin piétonnier autour de l'EHPAD et clôturer les endroits non clôturés

Retranscription des débats :

Monsieur Yannick SOULARD demande vers quel UPAD a été réorienté le résident et quelles sont les structures autour du Pays de Chantonay. Madame Sonia LAUTRU, directrice de l'Assemblée, évoque le manquement de place sur le territoire. Qu'un appel sur le réseau directeur a été lancé et qu'il y avait une place à Puyravault. La famille a accepté le transfert.

Madame Isabelle MOINET est étonnée du nombre de résidents décédés depuis le début de l'année (17). Madame Sonia LAUTRU, directrice de l'Assemblée, constate une entrée de plus en plus tardive au sein des structures avec par conséquent des accompagnements de plus en plus courts.

Madame Noémie CHÊNE complète concernant l'arrivée d'un nouveau médecin Coordonnateur sur l'EHPAD de l'Assemblée. En effet, il a été décidé qu'elle n'interviendrait que sur cet EHPAD dans un premier temps et à sa demande ; choix fait également par le futur manque de médecin traitant sur la structure.

Madame Sonia Lautru, directrice de l'EHPAD L'Assemblée informe que l'établissement a dû faire face à un évènement indésirable grave. Un résident désorienté a agressé une autre résidente. Une rencontre famille a été assurée par Noémie Chêne, directrice du CIAS. Cet évènement indésirable a été adressé à l'ARS Pays de la Loire, accompagné d'un courrier de la famille. Une réponse sera faite par les instances à la famille et à l'établissement.

Monsieur Yannick SOULARD questionne sur la différence du nombre de professionnels entre les trois EHPAD. Les directions doivent effectivement être vigilantes pour qu'une structure ne soit pas mieux dotée qu'une autre. Le ratio soignant/résident est difficile à comparer car dépend d'une organisation interne, de l'architecture de la structure

8) VIE DE LA COLLECTIVITÉ – RÉSIDENCE AUTONOMIE « LE TAIL FLEURI »

8.1/ Résidents

- 1 décès et 1 réorientation en EHPAD

Conseil d'Administration du 11/09/2025

CIAS du Pays de CHANTONNAY

- 24 résidents : 4 hommes et 20 femmes
- Age moyen : 88,90 ans
- 3 hospitalisations soit 111 jours
- Personnel la plus âgée a 97 ans et le plus jeune 74 ans

8.2 / Personnel

8.12 ETP : 6 agents sociaux (4,28 ETP), 3 agents de nuits (2,14 ETP) et 1 adjoint administratif (20,70 EPT – temps partagé entre les 2 RA, le SAAD et l'EHPAD Les Erables)

3 agents en congé maladie depuis le 01/01/2025 soit 56 jours (dont 1 agent en CMO pendant 49 jours avant son congé maternité)

*3 agents soit 56 j en maladie ordinaire

*1 agent en congé maternité suivi d'un congé parental

8.3/ Animations/Projet

- Echanges intergénérationnels : assistantes maternelles, lycée Sainte Marie et Centre de loisirs
- Fête de la Musique
- Ateliers numériques

8.4/ Bâtiment/travaux/réparation

Le Tail Fleuri a été victime d'un incendie dans la nuit du 18 août dernier. La voiture de la veilleuse de nuit, garée sous le porche (à proximité des cuisines, de la lingerie, du local TGBT et de la chaufferie) a pris feu.

Les résidents ont tous été évacués à l'arrière du bâtiment et ont pu regagner leur logement aux alentours de 3h00 du matin, étant donné qu'aucun logement n'a été endommagé.

Le bâtiment quant à lui a beaucoup plus de dégâts matériels.

Les cuisines ont été condamnées toute une semaine en raison de la suie présente partout : toutes les denrées alimentaires ont été jetées. Dans l'attente du nettoyage par une entreprise spécialisée, nous avons fait appel en urgence à Medirest pour du portage de repas. Le congélateur est également H.S. ainsi que la climatisation.

Afin d'assurer les repas du lundi, Mme Bon (Résidence les Grands-parents) est venue livrer des denrées alimentaires.

Mme Prieur (EHPAD Les Erables) a détaché l'agent de maintenance autant de fois que nécessaire pour les visites d'expert, la sécurisation du bâtiment ... Le personnel de lingerie de l'EHPAD l'Assemblée a pris le relais du nettoyage du linge des résidents.

Mme Chêne est également revenue le lundi sur ses vacances afin d'apporter un soutien administratif et organisationnel.

Mme Moinet et M. Paillat (maire de St Germain) ont également apporté leur soutien dès que nécessaire.

Des bénévoles sont également venus prêter mains fortes.

Au-delà des dégâts matériel, l'impact psychologique a été important.

Mme Lautru a mis à disposition dès le mardi après-midi, la psychologue de l'Assemblée pour un temps de parole avec les résidents. Cela a libéré la parole et on constate à ce jour qu'ils reprennent leur quotidien sans impact psychologique inquiétant.

Concernant l'équipe, un temps d'échange aura lieu aux retours des congés de chacune.

Enfin, la direction tient à souligner la solidarité et les messages de soutien reçus de toute ses collègues du CIAS, ainsi que la cohésion d'équipe du Tail Fleuri. Elle se sont toutes soutenues mutuellement, ont su faire preuve d'une grande souplesse dans l'organisation de travail et ont fait preuve de beaucoup d'initiatives, afin d'impacter le moins possible le quotidien des résidents.

Devis		Facture	
INVESTISSEMENTS			
Climatisation		3 362,29 €	
Congélateur		3 994,20 €	
coffret extincteur + deux extincteurs		327,18 €	
Containeurs poubelles			
Pompe ECS	1 397,23 €		certainement supportée par le propriétaire
FONCTIONNEMENT			
constat huissier	371,28 €		
Portage repas	1 530,33 €		
location des frigos	623,20 €		
location des congélateurs		505,20 €	pour un mois
denrées alimentaires	2 127,05 €		
matériels d'hygiène		29,50 €	
TOTAL	6 249,09 €	8 218,37 €	14 467,46 €
TEMPS RH à valoriser			
Temps du personnel de la RA	Noémie (CA)		
	Angéline (Congé parental)		
	Catherine (10h-12h)		
	Aurélien		
	Vanessa (2h)		
	Sophie (5h)		
	Direction RA : Ludvine Crémois		
Direction CIAS (CA)			
Temps lingère (L'Assemblée)			
2h Psychologue (L'Assemblée)			
Temps agent de maintenance (Les Erables)			

Retranscription des débats :

Monsieur Alain VERGNAUD complète les propos en informant que les voisins se sont également mobilisés lors de l'incendie.

9) SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE : RETOUR SUR L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité du service, une enquête de satisfaction a été réalisée courant juin.

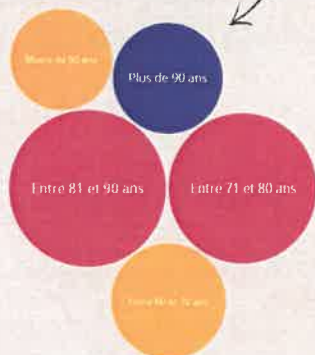


67 retours sur plus de 80 bénéficiaires

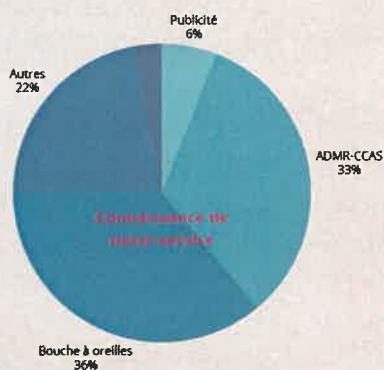


dont 26 hommes
et 40 femmes (1
non répondu)

Quel tranche d'âge ?



81 % ont rempli eux même
le questionnaire : 6%
accompagnés et 9% des
questionnaires ont été
remplis par l'entourage



dont 76% vivent seul, 7% en famille et 10% en
résidence autonomie
dont 12% vivent isolés et 78% proche d'un
bourg



Focus sur la
prestation



L'heure de passage
convient à

88 %



Lundi	54	Vendredi	51
Mardi	50	Samedi	34
Mercredi	43	Dimanche	33
Jeudi	54		

73 % utilisent le
menu à choix

Quelle formule ?

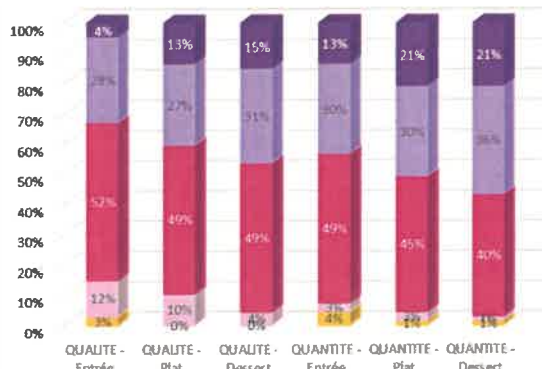




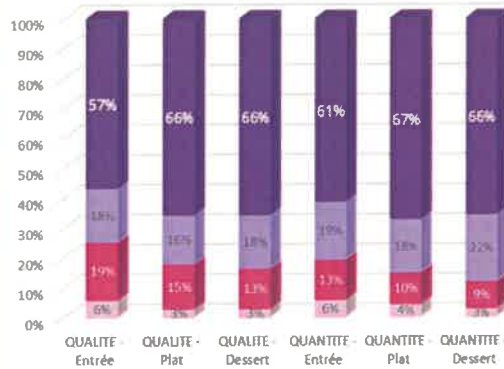
Les avis sur les repas



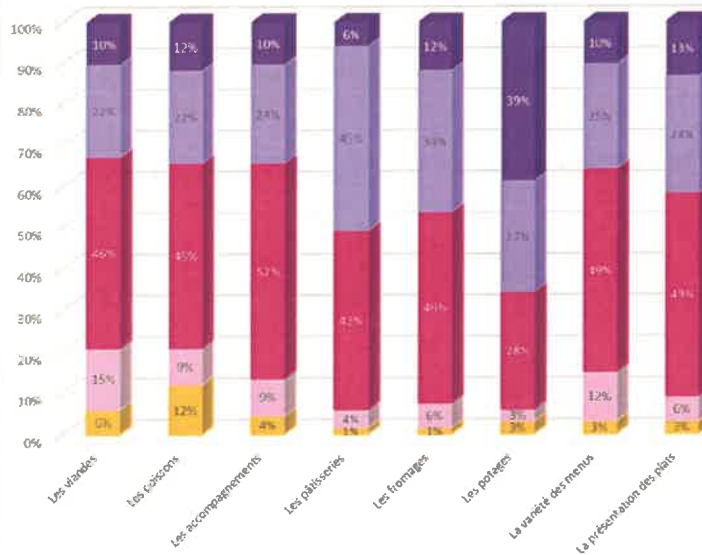
DÉJEUNER

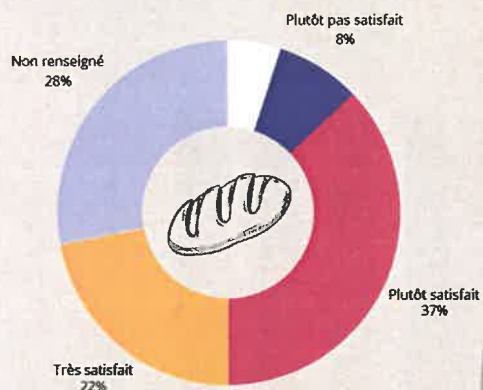


DINER



Les avis sur les repas



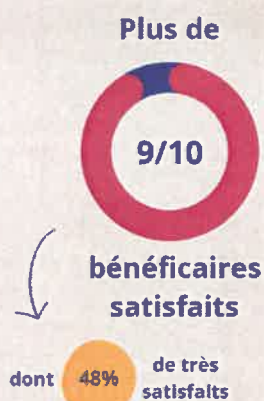


Les pistes d'amélioration

- ✓ légumes pas cuits
- ✓ viande trop cuite
- ✓ beaucoup de viandes en sauce
- ✓ beaucoup trop d'assaisonnements
- ✓ pas assez de fruits en dessert
- ✓ emballage plastique
- ✓ pain qui durcit vite et s'émiette



Les avis sur le fonctionnement du portage repas



88% sont plutôt ou très satisfaits de la présentation des agents



87% sont plutôt ou très satisfaits de la politesse et l'amabilité des agents



88% sont plutôt ou très satisfaits de l'écoute des agents



87% sont plutôt ou très satisfaits de la discrétion des agents

Nos bénéficiaires témoignent

Je suis très satisfaite, et je leur fais confiance

Le personnel est très aimable

Merci pour votre personnel





Les avis sur le fonctionnement du portage repas



Une mise en place de service rapide voire très rapide



seulement des bénéficiaires
ayant répondu à l'enquête
ont fait une réclamation



des réclamations principalement sur les menus et
pain proposés



un délai de réponse rapide



une réponse apportée adaptée



Nos bénéficiaires témoignent

Que du positif

*Je suis très satisfaite du
portage repas*

*Je suis satisfaite de pouvoir
choisir mes menus*

*Le service me donne
entièrement satisfaction*

*Le portage me permet de rester chez moi et
éviter à mes enfants de faire mes courses
régulièrement*

10) CIAS DU PAYS DE CHANTONNAY : CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a prévu la création d'une mission nouvelle de Centre de ressources territorial (CRT). Cette mission vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant. Il s'agit, notamment, de développer une alternative territoriale à l'entrée en établissement ; dispositif devant être obligatoirement porté par un EHPAD.

Un appel à projet de création d'un CRT a été publié par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en 2024. Les Pays des Herbiers et de Mortagne-sur-Sèvre ont déposé leurs candidatures qui ont été rejetées. En effet, il était initialement prévu le déploiement d'un CRT par EPCI soit 19 ; le nombre autorisé ayant baissé à 6 sur le territoire vendéen a nécessité des regroupements. L'ARS

Pays de la Loire a donc demandé un regroupement pour la création d'un CRT Nord-Est Vendée rassemblant les Pays de Pouzauges, Chantonnay, Les Herbiers et Mortagne-sur-Sèvre.

Un travail a débuté courant juin avec les principaux acteurs pour recueillir les besoins de chaque territoire et contribuer ainsi à l'écriture d'un projet unique aux 4 EPCI. L'objectif confié par l'ARS est une réponse à l'appel à projet au dernier trimestre 2025 pour un démarrage début 2026.

La coordination du CRT sera centralisée sur l'EHPAD de la Résidence Fontaine du Jeu des Herbiers. Un EHPAD antenne est déterminé sur chaque territoire pour faire le relai : désignation de l'EHPAD « Les Humeaux » sur le territoire de Chantonnay.

Il convient pour la suite de définir le rôle exact de l'EHPAD antenne, définir le public prioritaire ainsi que les priorités sur les deux axes du CRT, à savoir :

- VOLET 1 : au sein des ESMS par une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisées ou de locaux adaptés), afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
- VOLET 2 : au domicile par une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

Retranscription des débats :

Monsieur Yannick SOULARD questionne sur le budget du CRT. C'est un budget propre au CRT mais octroyé à l'EHPAD porteur, soit l'EHPAD La Fontaine du jeu. Une répartition de l'enveloppe sera réalisée en fonction d'une clé de répartition validée en COPIL.

Madame Noémie CHÊNE, Directrice du CIAS, indique que le CRT a son propre personnel, il y aura des créations de poste. Il a également été évoqué le fait de mobiliser les agents à temps non complet des EHPAD du territoire. Rien n'est encore défini.

Madame Catherine GOURMAUD, demande si actuellement les EHPAD travaillent avec les services à domicile. Le seul lien qui se réalise est lors d'une entrée en structure.

Madame Catherine GOURMAUD, demande si d'autres communes ont été contactées par Siel Bleu pour la réalisation de séances individuelles et collectives. Une enveloppe financière serait encore disponible. La commune de Saint Germain de Prinçay y a répondu positivement.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Chantonnay, le 12 septembre 2025

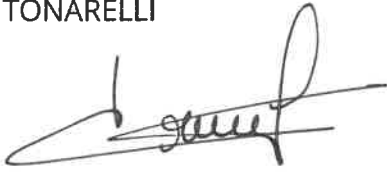
Séance du Conseil d'Administration du 11 septembre 2025

Numéro d'ordre des délibérations prises : n° 2025-73 à n° 2025-77

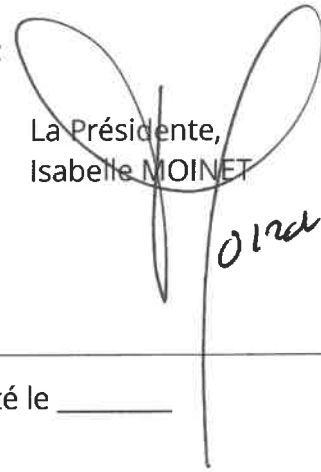
et 0 annexe

Signatures manuscrites :

Le secrétaire de séance,
Valérie TONARELLI



La Présidente,
Isabelle MOINET



Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 est arrêté le _____

Signatures manuscrites :

Le secrétaire de séance,

La Présidente,
Isabelle MOINET